

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 150-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2021.RRGR.219

Déposée le : 16.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dumermuth (Thun, PS) (porte-parole)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Steiner (Boll, PEV)
Dütschler (Hünibach, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1173/2021 du 20 octobre 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Mettre à jour la Stratégie de mobilité globale du canton et dégager des scénarios d'avenir

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre à jour la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne datant de 2008 et de dégager des scénarios d'avenir.

Développement :

Par la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne, le Conseil-exécutif a fixé à long terme les grands axes de la politique du canton en la matière. Or cette stratégie est basée sur des chiffres et des hypothèses formulées en 2008, qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui. Etant entendu que cette stratégie constitue un document déterminant pour toutes les planifications au niveau cantonal et qu'elle dégage les tendances et montre les défis à relever, elle doit impérativement être mise à jour. Certaines planifications ont certes été remaniées à intervalles réguliers (arrêté sur l'offre de transports publics, conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU, projets d'agglomération, plan du réseau routier et du premier crédit-cadre d'investissement, fiches de mesures figurant dans le plan directeur cantonal, etc.), mais les modes de transport n'ont pas été récemment coordonnés de manière à anticiper l'avenir, en fixant des priorités. La mise à jour de la stratégie doit notamment tenir compte des objectifs climatiques de la Confédération et du canton.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques.

L'actuelle stratégie de mobilité globale du canton de Berne (SMG BE) a été élaborée au cours du premier semestre 2008 et publiée en août 2008. Les trois axes de solution qu'elle contient (éviter l'augmentation du trafic, transférer le trafic et gérer le trafic) servent de base pour l'élaboration des conceptions régionales des transports et des projets d'agglomération. Depuis la publication de la SMG BE, le secteur de la mobilité, l'offre de transports et le comportement des usagers dans le canton de Berne ont beaucoup évolué. Au cours des 20 prochaines années, de nouveaux changements importants devraient survenir dans le domaine de la mobilité. A l'automne 2020, au vu de ces nombreuses évolutions, le directeur des transports a demandé à l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP), en tant que service administratif compétent, de mettre à jour la SMG BE. La Direction des transports publics et des transports, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité et la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement sont impliquées dans l'organisation du projet. Dans le cadre de la mise à jour de la stratégie, les documents de référence sont vérifiés et, le cas échéant, actualisés et intégrés.

Compte tenu des incertitudes concernant l'impact des nouvelles tendances sur les futurs comportements en matière de mobilité (par exemple numérisation, nouveaux prestataires de mobilité ou télétravail), la SMG BE fournit un aperçu de l'évolution des transports sous forme de scénarios et de possibilités d'action. Elle prend en compte les objectifs climatiques de la Confédération et du canton. Les résultats de la votation du 26 septembre 2021 sur la protection du climat joueront également un rôle. En acceptant le nouvel article constitutionnel sur la protection du climat, le corps électoral bernois se déclare en effet favorable à la neutralité climatique d'ici à 2050 pour le canton de Berne.

Il est prévu de soumettre début 2022 la SMG BE au Conseil-exécutif pour décision. Selon la planification actuelle, la version actualisée de la stratégie de mobilité globale pour le canton de Berne sera donc disponible au deuxième trimestre 2022, comme demandé par les motionnaires.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la présente motion.

Destinataires

– Grand Conseil